



Aix-en-Provence, le mardi 29 avril 2014

BUREAU NATIONAL SNCTA
1, rue Vincent Auriol
13617 AIX EN PROVENCE Cedex

à

Monsieur Maurice GEORGES
Directeur des services de la navigation aérienne
50, rue Henry Farman
75 720 PARIS Cedex 15

Objet : Préavis de grève CRNA Est

Monsieur le directeur,

La performance du CRNA Est, et en premier lieu le niveau de sécurité, s'est trouvée à plusieurs reprises dégradée par les choix de gestion des ressources privilégiés par vos services ainsi que par des pratiques inacceptables de contournement des mesures de régulation conduites par certaines compagnies aériennes à l'aide du système LIDO.

Le bureau national du SNCTA fait aujourd'hui le constat que les contrôleurs de Reims ne sont plus en mesure d'assumer dans des conditions satisfaisantes de sécurité et de régularité les fortes augmentations du trafic aérien dans les espaces du CRNA Est, notamment lors des périodes de pointe.

Le bureau national vous demande par conséquent de prendre immédiatement les mesures suivantes permettant aux contrôleurs de retrouver dans les espaces rémois des conditions d'exercice normales de leurs missions :

- mise en œuvre d'un secteur de débordement permanent ;
- étude, puis mise en œuvre avant la fin du mois de mai de scénarios de contournement ;
- actualisation chaque minute des CPR (Correlated Position Report) ;
- déploiement d'outils de détection des intrus et de mesure de la complexité du trafic ;
- planification systématique des D4 les vendredi, samedi, dimanche et lundi et ce jusqu'au la fin du planning d'été ;
- suspension, durant la période de charge, des actions de formation complémentaires nécessaires à la mise en œuvre des nouveaux projets espaces.

Dans l'attente des réponses que vous serez en mesure d'apporter aux éléments précités, le SNCTA dépose un préavis de grève de trois jours du 5 au 7 mai 2014 pour l'ensemble des ICNA du CRNA Est. Pour les agents travaillant en horaires décalés, le préavis débutera à la prise de service du matin le 5 mai et s'achèvera à la fin du service de jour le 7 mai. Les services de nuits amont et aval sont exclus du préavis. Conformément à la loi, nous nous tenons à votre disposition pour une réunion de conciliation.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Pour le Bureau National SNCTA

Jérôme Lauffrette

Roger Rousseau

Nicolas Bertolissio